PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR NICOLE DOMINGUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, QUE :

DÉROGATION MINEURE # 2026-02

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, qui se tiendra le 2 novembre 2026 à 19 h, le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2026-02.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

LOT NUMÉRO **3 480 797**

NATURE ET EFFETS

La demande a pour but de permettre le maintien de deux garages détachés sur le lot, au lieu des dispositions décrites à l'article 7.3.3 du règlement de zonage.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra toute personne intéressée qui désirera s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce seizième jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.

_____
Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/Greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le seizième jour du mois d'octobre 2026 aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.

_____
Directrice générale/Greffière-trésorière